

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE D'ILE DE FRANCE DU 03 FEVRIER 2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Ile de France du 03 février 2023, est effectué par la Direction et adressé à tous les RDP de la région Ile de France et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 03 février 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Nelson	BARBOSA
Jean-Serge	WAWA NGWASARI
Armand	TCHETCHE

Absents

Raouf	FOUFA
Patrick	DIOP
Mahmout	FALL
Farid	FERDI
Theodore	BAYORO

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

- 1. La section SNEPS-CFTC souhaite avoir la liste actualisée des sites en IDF avec leur adresse et les responsables de secteur.**

Réponse Direction :

La liste actualisée des sites de l'Île-de-France est envoyée au moment de l'envoi du compte rendu.

- 2. M. BAGAYOKO Adama a eu son attestation MAC CQP au mois d'octobre. Un contrôleur lui a déposé le document sur son site durant une vacation. Pourtant il avait passé son MAC trois mois auparavant et ne cessait de téléphoner à Challancin CPS et à alerter son encadrement pour qu'on le lui transmette.**
 - La section SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons d'un tel délai entre la formation et l'obtention de l'attestation MAC CQP.
 - La section souhaite que les stagiaires aient leurs attestations, au maximum dans les jours qui suivent la formation et que la procédure de transmission soit améliorée (par mail par exemple).

Réponse Direction :

La Direction confirme que les attestations de formation sont envoyées aux agents dans les jours qui suivent leurs formations. Lorsque l'entreprise dispose de l'adresse mail des agents cet envoi se fait par courriel. Cependant, l'entreprise ne disposait pas de l'adresse mail de Monsieur BAGAYOKO dans les outils. C'est pour cette raison que l'attestation de MAC APS lui a été envoyée par courrier simple en date du 24 juin 2022. Toutefois, suite à sa réclamation verbale auprès de son encadrement, les intervenants de nuit lui ont remis une nouvelle version de son attestation mais cette fois-ci en mains propres sur son site d'affectation.

- 3. Mme GOUGOUA Léa a été mise à pied à titre conservatoire, convoquée par l'entreprise et la suite de cette convocation, rien ne lui a été reproché. Elle était à la disposition de l'entreprise et de son ancien site. Pour autant, elle n'est plus planifiée malgré des relances. Au mois de février elle n'a, pour l'instant, qu'une visite médicale de programmée sur son planning.**
 - La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi, Mme GOUGOUA, n'est plus planifiée sur site.

Réponse Direction :

Madame GOUGOUA s'est vu notifier sa mise à pied à titre conservatoire et sa convocation à un entretien préalable suite à un signalement de faits de violence. Suite à l'entretien préalable, la procédure disciplinaire à l'encontre de Madame GOUGOUA a été classée sans suite. Durant l'entretien préalable, l'agent a affirmé en présence du représentant du personnel l'assistant, qu'elle ne souhaitait plus être affectée sur le site de Carrefour Hyper Saint Quentin pour des raisons de « sécurité ». Madame GOUGOUA a passé une visite médicale à la demande de l'entreprise qui s'est déroulée le 30 janvier 2023 et durant laquelle il a été confirmé les restrictions médicales suivantes : « pas de station debout statique prolongée ».



Un échange doit être organisé entre le service RH, l'exploitation et la médecine du travail afin d'étudier les aménagements nécessaires pour trouver un poste conforme aux restrictions médicales.

Sophie GRIBOVAL
Chargée des Ressources Humaines

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S. Capital 100 000 euros
9-11 Avenue Michelet - 93400 SAINT-OUEN
Tel. 01 41 66 66 41 - Fax - 01 41 66 66 43
URSSAF 41000001341152395
RCS Bobigny : 341 152 395 - SIRET : 341 152 395 00032
AUT : 093-2114-04-24-20150339913

Document interne